



**Canadian Police Association
Association canadienne des policiers**

MÉMOIRE

Au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes
au sujet des consultations prébudgétaire 2008

Présenté par : Tony Cannavino, président
David Griffin, agent exécutif

Date : le 15 août 2008

RECOMMANDATION

L'Association canadienne des policiers exhorte le Parlement de renforcer le Fonds de recrutement des policiers, grâce à un financement accru et renouvelable à long terme pourvu des contrôles qui s'imposent, dans le but de veiller à ce que le gouvernement remplisse la promesse électorale du Premier ministre Harper de négocier avec les provinces pour faire patrouiller les rues de nos communautés par 2500 policiers supplémentaires, au moins.

SOMMAIRE

Le Premier ministre Stephen Harper a lancé le **Plan pour la sécurité** du Parti conservateur fédéral pendant la campagne électorale de 2006, comprenant la promesse que le gouvernement conservateur «négociera avec les provinces en vue de créer un nouveau programme à frais partagés avec les administrations provinciales et municipales pour mettre au travail dans les rues de nos villes et communautés au moins 2500 nouveaux policiers».

En avril 2006, le Premier ministre Stephen Harper prononçait une allocution devant notre Association, promettant à nos délégués que son gouvernement mettrait sur pied un nouveau programme de partage des frais avec les provinces et les municipalités afin d'accroître le nombre de policiers dans nos communautés.

Nous avons demandé à maintes reprises au ministre fédéral de la Sécurité publique, Stockwell Day, de rencontrer l'ACP et d'autres intéressés du milieu policier pour se pencher sur les critères de ce programme mais ce fut en vain. Après avoir tergiversé pendant plus de deux ans à remplir cet engagement, le Ministre Day présenta un plan dans le budget fédéral de 2008 mais ce plan ne remplissait pas l'engagement du Premier ministre.

Le **Fonds de recrutement des policiers** est insuffisant, à la fois en termes de financement renouvelable à long terme, de la somme d'argent consacrée au Fonds et des contrôles prévus sur l'utilisation de l'argent dans le Fonds. Il n'y a aucune garantie que cet argent sera effectivement versé aux municipalités et aux organismes policiers qui ont besoin de nouveaux policiers. Le Ministre Day a ultérieurement conclu des ententes avec les provinces et les territoires, les autorisant à utiliser cet argent à d'autres fins que celles prévues dans la promesse du gouvernement d'embaucher 2500 nouveaux policiers. Certaines provinces prétendent toujours que les décisions relatives à l'utilisation des paiements du gouvernement fédéral, relèvent exclusivement de leur compétence.

Nos associations-membres se sentent trahies par le fait que le gouvernement n'ait pas donné suite à cette promesse électorale primordiale. Nous exhortons le Parlement de renforcer l'engagement envers ce programme et sa conception dans le budget fédéral de 2009 afin de combler ces lacunes.

INTRODUCTION

L'ACP est le porte-parole national de quelque 57 000 membres du personnel policier à la grandeur du Canada. Par l'intermédiaire de nos 170 associations-membres, l'ACP comprend le personnel œuvrant dans des corps policiers canadiens, desservant tant les plus petits villages que les grandes agglomérations urbaines au sein de services policiers municipaux et provinciaux, ainsi que des membres de la GRC, de la Police des chemins de fer et de la Police des Premières Nations. Nous sommes heureux de présenter nos arguments dans le cadre des consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances et nous vous saurions gré d'avoir l'occasion de témoigner devant le Comité pour discuter plus amplement de ces arguments.

HISTORIQUE

Le 5 janvier 2006, le Parti conservateur lançait son *Plan pour la sécurité* qui s'insérait dans son programme électoral général intitulé *Changeons pour vrai* en marge de sa campagne lors des élections fédérales 2006. (Voir le document d'information ci-joint.) Parmi les engagements énoncés dans ce Plan pour la sécurité, figuraient les promesses que le Parti conservateur :

- **Négociera avec les provinces en vue de créer un nouveau programme à frais partagés avec les administrations provinciales et municipales afin d'ajouter au moins 2500 policiers pour patrouiller dans nos villes et localités.**
- **Investira 100 millions par année en nouveaux crédits fédéraux pour appliquer les priorités en justice pénale, notamment pour collaborer avec les provinces et les municipalités afin d'engager plus de policiers et offrir des programmes d'aide aux victimes et de prévention de la criminalité juvénile.**

Des offres ont été faites auprès du ministre de la Sécurité publique Stockwell Day, proposant de contribuer à l'élaboration d'un plan qui ferait en sorte que l'engagement du gouvernement soit respecté mais en vain. Dans une lettre adressée au Ministre Day, l'Association canadienne des commissions de police (CAPB), l'Association canadienne des policiers (ACP) et l'Association canadienne des chefs de police (ACCP), («les Associations»), soulignèrent le besoin de travailler en partenariat avec les gouvernements dans le but de présenter une vision commune des moyens qui s'imposent pour optimaliser les bienfaits de ces engagements au sein des juridictions policières municipales et provinciales. On fit la sourde oreille à nos suppliques.

Le budget fédéral de 2008 comprenait l'annonce d'un Fonds de recrutement de policiers, faite le 26 février 2008, prévoyant notamment le financement de 400 millions de dollars échelonné sur cinq ans pour permettre aux provinces et aux territoires de recruter 2500 policiers. Cet argent sera versé dans un fonds en fiducie administré par une tierce partie et le programme sera examiné au bout de cinq ans.

Par la suite, certaines de nos associations-membres ont exprimé leurs préoccupations suscitées par les commentaires de leurs ministres provinciaux, notamment en ce qui a trait à la durabilité à long terme du financement. Nous nous sommes informés auprès du bureau du Ministre : tout en s'engageant à examiner le programme au bout de cinq ans, le gouvernement refusait d'offrir la garantie d'un financement durable à long terme.

Le 1^{er} avril 2008, l'Association canadienne des policiers (ACP), l'Association canadienne des commissions de police (CAPB) et l'Association canadienne des chefs de police (ACCP), faisaient parvenir une lettre conjointe au Premier ministre Harper, lui demandant de les rencontrer pour discuter de ces préoccupations. Pas même un accusé de réception de cette demande ne nous fut envoyé.

LE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL **AUX SERVICES POLICIERS LOCAUX A TROP TARDÉ**

Il n'a jamais été plus manifeste que le soutien du gouvernement fédéral s'impose, de sorte que les services policiers locaux de première ligne puissent s'acquitter des responsabilités policières mandatées par le gouvernement fédéral et appliquées à plusieurs juridictions extraterritoriales :

Sécurité nationale et terrorisme

Nombre de communautés locales constituent l'organisme responsable d'assurer la sécurité et de dépêcher les premiers intervenants en vertu des lois régissant la lutte au terrorisme et la sécurité nationale. Les cibles vulnérables à l'intérieur des juridictions locales comprennent les infrastructures critiques suivantes :

- Les plaques tournantes des transports, dont les aéroports, les chemins de fer, les zones de transit, les ports et les passages frontaliers;
- Les installations de production d'énergie, les raffineries et les pipelines;
- Les établissements de commerce et les Bourses de valeurs mobilières; et
- Les endroits publics, dont les stades, les centres commerciaux, les ponts et les tunnels.

Bien que le gouvernement fédéral ait répondu aux préoccupations liées au terrorisme et à la sécurité nationale en décrétant de nouvelles lois et de nouvelles responsabilités assumées par les organismes policiers, le soutien offert aux premiers intervenants s'est avéré modeste, au mieux.

Cybercriminalité

La technologie a occasionné des révolutions dans le domaine de la criminalité qui transcende les juridictions et les frontières traditionnelles, ce qui complique l'intervention des enquêteurs à la suite d'actes criminels, notamment en matière de pornographie juvénile, de fausse représentation à des fins d'exploitation sexuelle et de commerce. Les organismes policiers locaux doivent relever le défi de réagir en concertation intégrée avec d'autres organismes locaux, provinciaux, fédéraux et internationaux. Moins de la moitié de un pour cent des policiers actuellement en service, sont affectés aux enquêtes sur les crimes d'origine technologique.

Législation

Les lois promulguées au cours de la dernière décennie imposent des normes plus exigeantes et plus complexes dans les enquêtes et les poursuites judiciaires locales. Par exemple, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* impose un énorme fardeau aux organismes policiers locaux, les obligeant à coordonner l'intervention policière et les mesures communautaires prévues dans les dispositions de cette Loi.

Décisions judiciaires

La jurisprudence a établi des normes contraignantes régissant l'arrestation, la fouille, la détention et la poursuite judiciaire, ce qui a eu l'effet de plus de doubler le temps consacré à la paperasserie et aux formalités administratives par les policiers dans la plupart des enquêtes, amoindrissant ainsi d'autant leur capacité de livrer les services policiers essentiels.

Le financement fédéral est indispensable

Les coûts défrayés par les services policiers locaux pour assumer les responsabilités mandatées par le gouvernement fédéral et y coopérer, se sont avérés onéreux. La répartition efficace et efficiente des fonds promis par le gouvernement fédéral, aidera les organismes policiers à renforcer leurs efforts visant à accroître la sécurité de nos communautés.

Un appui généralisé est accordé au financement fédéral des services policiers locaux. Pendant la campagne électorale de 2006, le programme du Nouveau Parti Démocratique fédéral comprenait un engagement promettant des «ressources accrues pour les responsables de l'application des lois». Le 14 mars 2007, le chef du Parti Libéral du Canada, Stéphane Dion, dévoilait le programme de son parti, «Protéger nos foyers et nos droits», comprenant une promesse de fournir des fonds aux provinces correspondant à la promesse non tenue des Conservateurs d'embaucher 2500 policiers supplémentaires dans nos communautés.

Les taxes foncières subventionnent les services policiers fédéraux

L'ACP appuie les préoccupations soulevées par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à l'effet que le gouvernement fédéral manque à ses engagements envers les services policiers des municipalités canadiennes. Le 29 mai 2008, la FCM publiait un rapport sur les rôles, les responsabilités et les ressources des services policiers au Canada, intitulé «Vers l'équité et l'efficacité des services de police». Selon la FCM, les taxes foncières subventionnent les services policiers fédéraux. Le rapport soulignait le fait que le Fonds de recrutement des policiers, tel qu'annoncé dans le budget fédéral 2008 :

- N'assure pas la présence du nombre publicisé de policiers sur le terrain;
- N'assure pas le financement durable échelonné sur plusieurs années, tel que réclamé par l'ACP, la FCM et d'autres intéressés du milieu policier.

Cela risque de refiler aux provinces, aux territoires et aux municipalités les coûts à long terme de conserver tous les policiers supplémentaires embauchés au moyen du Fonds. En outre, cela ne garantit nullement que de nouveaux policiers travailleront sur le terrain dans nos communautés.

Dans son rapport, la FCM décrit les inégalités qui existent entre les services municipaux financés localement et les services policiers subventionnés par le gouvernement fédéral par le biais des services policiers contractuels de la GRC. L'ACP partage l'inquiétude que les répercussions des responsabilités qu'on leur a refilées et des programmes mandatés par le gouvernement fédéral sur les services policiers locaux, imposent un fardeau aux municipalités et aux membres de l'ACP.

CRITÈRES DE FINANCEMENT

La conception du programme actuel est inadéquate. Le ministre de la Sécurité publique Stockwell Day a conclu des ententes avec les provinces et les territoires, les autorisant à utiliser ces fonds à d'autres fins que celles prévues dans la promesse du gouvernement d'embaucher 2500 nouveaux policiers. Ceci signifie que le gouvernement fédéral n'a aucun contrôle sur son propre engagement d'embaucher au moins 2500 policiers de plus sur le terrain. Lors de présentations antérieures destinées au Ministre Day, l'ACP et ses partenaires du milieu policier avaient souligné qu'il fallait axer le financement durable sur le recrutement de nouveaux policiers. On n'a pratiquement pas tenu compte de ces présentations. Nous soutenons que les questions suivantes doivent être résolues si l'on veut que le programme réussisse à remplir la promesse électorale du Premier ministre :

Durabilité

Pour faire en sorte que les communautés locales participent adéquatement au programme et y offrent un soutien financier correspondant, les organismes policiers locaux demandent des assurances probantes que le financement promis par le gouvernement fédéral sera offert à long terme en tant que programme de financement durable. Les services policiers ne peuvent s'attendre à ce que les communautés locales partagent les coûts de ce programme fédéral si la contribution du gouvernement fédéral s'évapore dans un avenir plus ou moins rapproché, laissant les communautés responsables des obligations en matière de rémunération.

Admissibilité

Afin de respecter les principes énoncés dans le *Plan pour la sécurité* du Parti conservateur, des mesures adéquates doivent être prévues pour confirmer que le financement du gouvernement fédéral ne servira uniquement qu'à l'ajout de «nouveaux fonds nets» destinés à embaucher des policiers supplémentaires et non à reblayer les postes laissés vacants en raison de l'attrition ou de pénurie dans les effectifs actuels.

CONCLUSION

L'Association canadienne des policiers a accueilli favorablement la promesse électorale de 2006 du Premier ministre Harper, permettant d'ajouter au moins 2500 policiers pour patrouiller les rues de nos villes et de nos localités. Les Associations demeurent engagées à travailler en partenariat avec les gouvernements dans le but de présenter une vision commune des moyens qui s'imposent pour optimiser les bienfaits de ces engagements au sein des juridictions policières municipales et provinciales.

L'Association canadienne des policiers exhorte le Parlement de renforcer le Fonds de recrutement des policiers, grâce à un financement accru et renouvelable à long terme pourvu des contrôles qui s'imposent, dans le but de veiller à ce que le gouvernement remplisse la promesse électorale du Premier ministre Harper de négocier avec les provinces pour faire patrouiller les rues de nos communautés par 2500 policiers supplémentaires, au moins.

DOCUMENT D'INFORMATION – Plan pour la sécurité du Parti conservateur

Présence policière accrue dans les rues

Le Canada a besoin d'effectifs de première ligne plus nombreux pour faire respecter la loi. D'après des documents du ministère de la Sécurité publique, il manque actuellement 1059 agents de la GRC dans les services de police fédéraux, provinciaux et municipaux. En outre, de nombreuses forces policières provinciales et municipales sont sous-financées et débordées. Il est temps de réinvestir dans les services d'application de la loi de première ligne au Canada.

Le plan

Un gouvernement conservateur :

- Réinvestira les économies réalisées grâce à l'annulation du programme inefficace d'enregistrement des armes d'épaule afin d'engager un plus grand nombre d'agents d'application de la loi de première ligne, et notamment de combler les postes vacants à la GRC.
- Négociera avec les provinces en vue de créer un nouveau programme à frais partagés avec les administrations provinciales et municipales afin ajouter au moins 2 500 policiers pour patrouiller dans nos villes et localités.
- Investira 100 millions par année en nouveaux crédits fédéraux pour appliquer les priorités en justice pénale, notamment pour collaborer avec les provinces et les municipalités afin d'engager plus de policiers et offrir des programmes d'aide aux victimes et de prévention de la criminalité juvénile.

Le Plan intégral se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.conservateur.ca/media/20060113-Platform-f.pdf>

DOCUMENT D'INFORMATION – Annonce : Plan pour la sécurité du Parti conservateur

Stephen Harper annonce un plan pour la sécurité

05 janvier 2006

Réclame des peines de prison minimums obligatoires de 5 et 10 ans pour les crimes avec armes à feu, l'engagement d'un plus grand nombre de policiers, la répression de la contrebande et l'aide aux jeunes à risque.

TORONTO – Prenant la parole à Toronto, à quelques mètres de l'endroit où a eu lieu la fusillade du lendemain de Noël, le chef conservateur, Stephen Harper, a rendu public le plan conservateur « Changeons pour vrai : la sécurité ».

« On doit pouvoir marcher en toute liberté dans nos rues. On devrait se sentir en sécurité dans nos quartiers. On devrait pouvoir vivre sans crainte dans nos villes, a déclaré Harper. Nous ne devrions pas considérer cela comme un luxe, mais bien un de nos droits en tant que Canadiens – comme caractéristique fondamentale du monde de vie canadien sur lequel nous ne devrions pas a faire de compromis. »

Le plan conservateur, « Changeons pour vrai : la sécurité » comprend ce qui suit :

- Des peines de prison minimums obligatoires de cinq ou de dix ans pour les infractions graves relatives aux armes à feu, dont cinq ans pour la possession d'une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte chargée, comme une arme de poing, et l'élimination des politiques trop conciliantes de libération sous caution et de libération conditionnelle;
- La dotation de plus d'un millier de postes vacants à la GRC et la collaboration avec les provinces et les municipalités pour engager 2 000 policiers de plus d'un bout à l'autre du Canada;
- Des mesures pour réprimer la contrebande d'armes à feu et des mesures de sécurité renforcée aux passages frontaliers, par exemple en donnant aux agents des douanes le soutien et le matériel dont ils ont besoin pour accomplir leur travail; et
- Consacrera 50 millions de dollars au financement de programmes à l'intention des jeunes à risque.

Le plan prévoit aussi toute une série de réformes en matière de justice, notamment la réforme de la détermination des peines, des mesures à l'égard des délinquants sexuels, une aide pour les jeunes à risque, un contrôle efficace des armes à feu, le renforcement de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, la promotion des droits des victimes, l'application de lois efficaces sur l'expulsion et l'établissement d'une Stratégie nationale en matière de drogues.

Le plan a été développé suite a des consultations exhaustives par des député conservateur auprès des unions qui représente les agents d'application de la loi de première ligne, incluant l'union des douanes et accise (CEUDA), des associations de police locale et nationale, des agents de corrections et avec des représentants de victimes tel que M. Joe Wamback de Toronto et le révérent Don Schiemann qui est le père d'un des agents de la GRC tue a Mayerthorpe, Alberta.

« Les actes de violence survenus récemment à Toronto et ailleurs au Canada sont la preuve que les vains discours ne peuvent sauver des vies, a dit Harper. Il faut rendre plus sévère notre système de justice trop conciliant, accroître les effectifs policiers dans les rues et réprimer la contrebande. »

Réagissant à l'annonce de M. Harper, Ron Moran, président de CEUDA, s'est exprimé en ces termes : « Nous sommes très heureux de ce que M. Harper propose pour nos frontières. Il s'agit du plan le plus sérieux parmi tout ce que proposent l'ensemble des partis politiques. Il permet d'appliquer un contrôle efficace aux passages frontaliers et de donner aux douaniers canadiens les pouvoirs et les ressources dont ils ont besoin. »

Référence législative – Projet de loi C-50

136. (1) Le ministre des Finances peut faire des paiements directs, jusqu'à concurrence de quatre cents millions de dollars, à une fiducie établie en vue de fournir du financement à des provinces et à des territoires pour le recrutement de deux mille cinq cents agents de la police de première ligne supplémentaires au cours des cinq prochaines années.

(2) La somme qui peut être versée à telle province ou à tel territoire est déterminée en conformité avec les modalités énoncées dans l'acte établissant la fiducie.

(3) À la demande du ministre des Finances, les sommes à payer au titre du présent article sont prélevées sur le Trésor, selon les échéances et les modalités qu'il estime indiquées.